

---

## **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement  
technique de Saint-Nicéphore**

**Dossier 3211-23-084**

**Le 30 mars 2012**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore par Waste Management inc. (WM) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-03-22	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2010-04-12	Délivrance de la directive
2011-02-07	Réception de l'étude d'impact
2011-07-12	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-10-03	Réception de l'addenda n° 1 – réponses aux questions et commentaires
2012-02-08	Transmission de demandes de précision sur les réponses aux questions et commentaires
2012-03-05	Réception du document contenant les précisions aux réponses aux questions et commentaires

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le LET est situé dans la ville de Drummondville (secteur Saint-Nicéphore), dans la MRC de Drummond (région Centre-du-Québec), à environ trois kilomètres au sud-ouest de la zone urbaine de Saint-Nicéphore. Le lieu d'enfouissement existant ainsi que les futures aires d'exploitation sont localisés sur le lot 3 920 255 cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond, situé à l'intérieur des limites de la ville de Drummondville.

Le projet d'agrandissement comporte deux phases :

- la première phase (3A) consistera à combler la superficie résiduelle des cellules 5 à 8 actuellement en exploitation;
- la seconde phase (3B) est une future aire d'exploitation, qui sera située sur les terrains adjacents au secteur actuellement en exploitation, soit au nord-ouest des cellules 1 à 8 de la phase 2.

La superficie de la phase 3A sera de 5,6 ha, tandis que celle de la phase 3B sera de 33,7 ha. La localisation prévue pour la future aire d'exploitation du LET est conforme aux exigences et conditions générales d'aménagement applicables aux lieux d'enfouissement technique prescrites au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

Le coût du projet est évalué à approximativement 84 600 000 \$ (dollars de 2010).

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de la Mauricie et Centre-du-Québec;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction des études économiques et du soutien;
- la Direction de la politique de l'eau;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction du Patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Transports;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

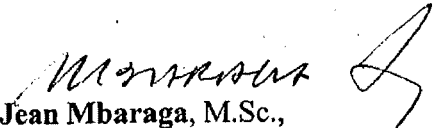
- WASTE MANAGEMENT inc. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore – Étude d'impact sur l'environnement - Rapport principal*, par AECOM Tecslut Inc., décembre 2010, pagination multiple et 3 annexes;
- WASTE MANAGEMENT inc. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires*, par AECOM Tecslut Inc., août 2011, 61 pages et 11 annexes;

- WASTE MANAGEMENT inc. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore – Étude d'impact sur l'environnement- Réponses aux questions et commentaires complémentaires du 20 janvier 2012, par AECOM Tecslult Inc., mars 2012, 52 pages et 8 annexes.*

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 12 avril 2010. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

### RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

  
**Jean Mbaraga, M.Sc.,**  
Chargé de projet et Coordonnateur  
Des lieux d'enfouissement  
Service des projets industriels et en milieu nordique.